



Rencontre avec le Secrétaire général adjoint :

Après l'écoute, place aux actes



Lundi 19 décembre, après la HMIS avec le personnel, des représentants de la section du SNMD de Compiègne ont été reçus par le Secrétaire général adjoint avec la Secrétaire générale du syndicat, son adjointe et une militante de la RMN-GP. Nous avons fait part des différents problèmes évoqués lors de la HMIS.

Sur le futur règlement intérieur, nous avons signalé le manque de confiance suite aux informations contradictoires divulguées. Le secrétaire général adjoint s'est engagé à relancer le groupe de travail en partant sur de nouvelles bases, en partant de l'organigramme fonctionnel, des fiches de poste types et surtout avec le règlement intérieur type des musées.

Nous avons également parlé du rapport de l'IGAC et des raisons qui avaient déclenché l'enquête. L'administration, pas plus que nous n'est en possession de ce rapport. La transmission de ce dernier a fait l'objet de demandes répétées de notre part. Le syndicat national, a donc demandé un rendez-vous à la conseillère sociale de la Ministre pour que ce rapport soit enfin communiqué.

Nous avons abordé les différents aspects relevant des problèmes de management, et, en premier lieu les évaluations des agents de la surveillance qui ne sont pas effectuées par les N+1 mais directement par l'ISCP. Nous avons rappelé que cette organisation ne respectait pas la procédure légale. Sur ce sujet, nous n'avons pas obtenu de réponse quant à l'organisation du déroulé pour la prochaine campagne, si ce n'est qu'elle avait débuté. Le secrétaire général adjoint ne s'est pas engagé à un changement de méthode. Nous avons convenu de nous revoir en janvier pour obtenir des réponses sur ce sujet.

Nous avons évidemment soulevé le sous-effectif chronique au service de la surveillance et les problèmes engendrés, en particulier aux trop nombreux refus de congés. L'ouverture et l'alimentation de CET ne peuvent être la solution. Il faut créer des postes et rendre attractifs les avis de vacance.

Nous avons alerté sur l'absence de réunion de service, de note de services qui empêche la bonne organisation du travail. Ce manque a aussi des répercussions sur les conditions de travail et de sécurité des personnels mais aussi du public.

Force est de constater que nous avons reçu une écoute attentive à nos doléances, mais que cela ne saurait être suffisant. Il faut agir au plus vite, cette situation délétère ne peut perdurer. Rendez-vous est pris en janvier pour connaître les décisions prises et l'avancée des ces différents dossiers.

Nous restons vigilants pour défendre le personnel

Compiègne, le 20 décembre 2016.